



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour le remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
vu la loi sur les finances de l'État et des communes du 24 juin 2014 ;
vu le règlement sur les finances du 14 septembre 2020 ;
vu le rapport du Conseil communal du 24 novembre 2021 ;

arrête :

- Article 1^{er} :** Un crédit d'engagement de CHF 300'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.
- Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La vice-présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

La secrétaire,
Donatella Vantaggio

A. Hessler-Wyser

Donatella Vantaggio